

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD391

présenté par

Mme De Temmerman, Mme Valérie Petit, M. Perea, Mme Marsaud, Mme Tuffnell, Mme Cattelot
et Mme Lecocq

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et de définir la transmission de responsabilité en termes de toxi-infection alimentaire collective. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si de nombreux acteurs de la restauration collective publique sont soucieux depuis longtemps de la question de l'aide alimentaire, la question de la responsabilité en cas de Toxi-Infection Alimentaire est souvent un frein au passage à l'acte.

Il paraît donc nécessaire de définir très précisément à quel moment de la chaîne du don s'opère la transmission de la responsabilité en cette matière.